

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 10-17254 / 112196  
Manufacture Horlogère Valfleurier, Branch of Richemont International SA,  
2115 Buttes  
secteur production et assemblage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
3 H  
01.11.2010–30.09.2013 (Nouveau permis)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)**

- 10-17217 / 101105  
Comadur SA, 2400 Le Locle  
Division Glace Saphir, secteurs: usinage de verre de montres et Déposition sous vide.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
75 H, 14 F  
01.04.2009–31.03.2012 (Modification)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 10-17247 / 112218  
Fondation Vaudoise contre l'alcoolisme, 1003 Lausanne  
secteur prévention  
besoins spéciaux de consommation  
5 H, 13 F  
01.11.2010–31.10.2013 (Nouveau permis)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 10-17224 / 100110  
Marmy Viandes en gros SA, 1470 Estavayer-le-Lac  
débitage des carcasses en quartiers  
besoins spéciaux de consommation  
5 H  
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

19 octobre 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail